Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 013-211301197-20261113-A_278_2026-AR

CARNOUX en-provence

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Bouches-du-Rhône
Commune de Carnoux-en-Provence

ARRETE N°278-2026-EC

Portant délégation des fonctions d'Officier d'Etat Civil à Madame Corinne MORDENTI

Nous, Nicolas BOULAND, Maire de la Commune de Carnoux-en-Provence, Officier d'Etat Civil
VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le tableau du conseil municipal en date du 21 mars 2026, modifié le 30 mars 2026,
VU la demande formulée par Monsieur BRUNO Marc, Stephane et Madame POTIN Sandrine, Joëlle, Andrée sollicitant la célébration de leur mariage le 14 novembre 2026 à 16h00 par Madame Corine MORDENTI, Conseillère Municipale,
CONSIDERANT que Madame Corinne MORDENTI a été élue Conseillère Municipale le 21 mars 2026,
CONSIDERANT que pour répondre aux souhaits des futurs époux, il convient de déléguer à Madame Corinne MORDENTI les pouvoirs d'officier d'état civil pour célébrer leur mariage,

ARRETONS

ARTICLE 1er
Madame Corinne MORDENTI, élue Conseillère Municipale de la Commune de Carnoux-en-Provence, est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour remplir le 14 novembre 2026 les fonctions d'officier d'état civil afin de célébrer le mariage de :

- Monsieur BRUNO Marc, Stephane et Madame POTIN Sandrine, Joëlle, Andrée.

ARTICLE 2
Une expédition du présent arrêté sera :
- remise à l'intéressé(e),
- annexée au registre de l'Etat Civil de la Commune de Carnoux-en-Provence,
- adressée à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône,
- adressée à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Marseille.

Fait à Carnoux-en-Provence, le 13 novembre 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE CARNOUX-EN-PROVENCE 13470

Nicolas BOULAND